

SÉANCE extraordinaire

Le 23 mai 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 23 mai 2019, à 12 h 05, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, et messieurs les conseillers Denis Pelchat, Richard Duguay et Donald Vachon.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

SONT ABSENTS : Madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-pierre Godbout et Gaétan Daraïche

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

190523. 207 PROJET DE CONSTRUCTION AU CENTRE-VILLE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET AUTORISATION À L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'un promoteur veut construire un bâtiment commercial d'un étage pour des fins de location au centre-ville de Chandler ;

CONSIDÉRANT que la réglementation actuelle selon la grille des spécifications permet uniquement la construction d'immeubles de deux (2) à quatre (4) étages dans la zone 3072-C ;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite ramener la hauteur minimale des immeubles dans ce secteur à 1 étage, tout en maintenant la hauteur maximale à 4 étages ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu ce qui suit :

Que l'inspecteur municipal soit autorisé à délivrer les permis nécessaires pour permettre la construction d'immeubles commerciaux à un (1) étage dans la zone 3072-C ;

Que les fonctionnaires municipaux entament dans les meilleurs délais les démarches requises et nécessaires pour modifier à la grille des spécifications du règlement de zonage, la hauteur minimale des immeubles à un (1) étage dans ladite zone

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190523.208 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Richard Duguay propose la levée de l'assemblée à 12 h 12.

VILLE DE CHANDLER

**Louissette Langlois,
Maire**

**Roch Giroux,
Directeur général et greffier**